

La recherche participative et le dilemme expert-chercheur

Fabien Labarthe

Cermosen, Le Pradel (07170 Mirabel)

Séminaire sur la « recherche participative : pratiques et réflexivité »

Jeudi 29 novembre 2012

Je souhaite tout d'abord remercier Arnaud Cosson de me donner aujourd'hui la possibilité de réfléchir plus avant à une pratique de recherche encore trop peu balisée et souvent déconsidérée dans le contexte académique français.

Ma présentation prend appui sur un article co-écrit avec Laura Draetta paru dans la revue *Interventions économiques* en 2011, et intitulé « La recherche sur commande et le dilemme expert-chercheur : Une analyse réflexive de l'implication du sociologue dans la mise en œuvre d'une politique publique de l'innovation ».

L'objectif de ma présentation est d'interroger la tension entre la posture de l'expert et celle du chercheur, telle que nous avons pu l'éprouver à l'occasion de notre participation à la gouvernance d'un programme régional d'aide à l'innovation, et d'explicitier les conditions de possibilité d'une résolution partielle de ce dilemme par l'instauration d'une forme spécifique de recherche participative.

Ma présentation s'organisera en quatre points :

- (1) Dans un premier temps, je vais rapidement vous décrire en quoi consiste le partenariat Télécom Paristech / Région PACA.
- (2) Je m'attacherai ensuite à expliciter les termes de la demande d'expertise qui a nous été adressée et la manière dont on a tâché d'y répondre.
- (3) Dans un troisième temps, je développerai l'idée selon laquelle le dilemme de l'expert-chercheur peut changer de nature lorsque la posture d'intervention sociologique évolue, pour relever à la fois d'une « recherche *en action* » (Vrancken, 2001) et d'une « participation critique » (Salais, 2004).
- (4) Enfin, je terminerai en mentionnant quelques caractéristiques de cette recherche participative, et évoquerai les nouvelles contraintes qu'elle génère.

1. Le partenariat Télécom Paristech / Région PACA

En 2008, la Mission TIC du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a sollicité l'équipe Deixis-Sophia de Télécom Paristech afin de l'aider à mettre en œuvre une nouvelle politique régionale d'aide à l'innovation, intitulée « PACA Labs ». L'objectif de ce programme est de financer des projets collaboratifs d'expérimentation « grandeur nature » de produits et de services numériques, dont la particularité est d'impliquer des territoires et des usagers - en sus des acteurs classiques concernés par les politiques d'innovation que sont les entreprises et les laboratoires de recherche.

Pour piloter le programme, le Conseil régional souhaite initier une nouvelle forme de gouvernance territoriale qui se veut à la fois « plurielle » et « apprenante ». L'idée est d'associer des organisations régionales représentatives des catégories d'acteurs visées par PACA Labs, à savoir : le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) pour la filière des entreprises innovantes dans le domaine des TIC ; la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) pour les mondes associatif et culturel susceptibles d'être vecteurs d'innovation sociale et numérique ; l'agence régionale Méditerranée Technologies pour le réseau régional de l'innovation ; enfin, l'équipe Deixis-Sophia de l'école Télécom ParisTech pour le monde académique ainsi que pour son approche SHS de l'innovation et des usages des TIC.

C'est donc d'abord en lien avec un contexte structurel de valorisation du « partenariat » d'une part et d'injonction « participative » d'autre part, que doit se comprendre la demande d'« expertise scientifique » qui est adressée à Télécom Paristech.

Celle-ci consiste donc à intégrer la gouvernance PACA Labs afin d'accompagner le Conseil régional dans la conception d'un « dispositif d'observation des usages » à partir d'une approche SHS. Et c'est à cette fin que j'ai moi-même été recruté par Télécom Paristech, à la sortie d'un doctorat en sociologie des usages et de la culture (même si mon travail de thèse portait sur des univers sociaux très différents, puisqu'il s'agissait de jeunes des classes populaires).

La demande qui est adressée à Télécom Paristech relève pas clairement de l'expertise, c'est-à-dire – je cite Jean-Yves Trépos - d'« une mesure d'accompagnement d'une politique publique ou de la production privée d'un produit ou d'un service » (1996 : 13). Plus spécifiquement, elle s'énonce comme une demande – et je cite cette fois la convention partenariale – de

« participation à l'animation, à la conduite et à l'évaluation du dispositif régional PACA Labs et des nouveaux usages ».

Autrement dit, le « dispositif d'observation des usages » que j'étais censé concevoir a d'emblée été pensé comme un outil d'évaluation de politique publique. Cette évaluation portait, d'une part, sur « l'impact [socio-économique] du programme » et, d'autre part, sur l'identification de « bonnes pratiques » au sein des projets d'expérimentation soutenus par ce dernier.

2. De la demande d'évaluation à la formulation de questions de recherche

J'en viens maintenant à l'explicitation de cette demande et à la manière dont on y a répondu.

Dans ces circonstances, se pose à moi le classique dilemme de l'expert-chercheur, c'est-à-dire la question de la tension entre implication et distanciation du chercheur soumis à une commande externe aux instances de recherche, d'autant qu'elle intègre ici la mise en œuvre et l'orientation d'une action publique.

Classiquement, le chercheur en sciences sociales est supposé ne pouvoir adopter que deux postures face à l'action publique : celle de « conseiller du prince », qui implique une forme de proximité avec le pouvoir mais n'est pas compatible avec la production d'un savoir sociologique « pur » ; ou bien celle de critique de cette action publique, de nature proprement sociologique mais supposant à l'inverse une complète extériorité aux processus de prise de décision.

Le dilemme consisterait donc à devoir trancher entre l'expertise opérationnelle des moyens, pour accompagner la bonne mise en œuvre des objectifs énoncés par le politique, et la critique sociologique des finalités, pour en dévoiler - sinon dénoncer - les visées implicites (Weber, 1919).

Moi qui ai été formé à la sociologie wébérienne (au sein de laboratoire fondé par Jean-Claude Passeron à l'EHESS-Marseille), j'ai d'abord été embarrassé par cette demande d'évaluation, qui pourrait être interprétée comme une forme de compromission du chercheur vis-à-vis du politique.

En outre, la commande paraissait difficilement réalisable. En l'absence d'indicateurs, il s'annonçait difficile de mesurer de quelconques écarts de performance économique et/ou sociale quant à l'« impact » d'un tel dispositif sur les acteurs bénéficiaires. Nous pensions par ailleurs que l'impératif d'évaluation quantitative était mal adapté à l'analyse du caractère « expérimental » du programme PACA Labs.

Dès lors, nous avons fait une contre-proposition fondée sur une approche *inductive* et *qualitative* du dispositif. Plutôt que de produire des indicateurs quantifiés et normatifs, dont on pense qu'ils n'apporteront rien ou pas grand chose à la compréhension du dispositif, nous proposons à notre commanditaire d'autres types d'analyse, à savoir :

- (1) une analyse comparée de la dynamique de structuration des réseaux d'innovation portés par les programme PACA Labs d'une part et les pôles de compétitivité d'autre part. Et cela à partir d'une enquête par entretiens réalisée auprès des porteurs de projet et des partenaires associés.
- (2) l'élaboration d'un cadre méthodologique (ou boîte à outils) pour aider à la mise en œuvre d'études d'usages au sein des projets d'expérimentation soutenus.

Quant à la demande de participation à la gouvernance du programme, nous proposons :

- (3) de contribuer à la conception du dispositif de sélection des projets déposés dans le cadre des différents appels à candidature.
- (4) d'intégrer le Comité opérationnel du programme par la participation à ses réunions et à ses actions collectives.

Ce sont ces quatre missions qui, rassemblées en un axe « recherche » (1 et 2) et un axe « action » (3 et 4), fondent encore aujourd'hui notre cadre d'intervention. Et ce sont elles qui constituent les bases de ce que l'on peut maintenant qualifier de « recherche participative ».

Le cadre d'intervention constitue en quelque sorte un « compromis acceptable » entre TPT et le CR car il permet de répondre à des objectifs à la fois opérationnels et scientifiques, sans que pour autant ces objectifs ne soient définitivement arrêtés.

On le voit, notre recherche participative se caractérise par le « jeu » ou la « marge de manœuvre » dont nous disposons et ce, en raison d'une double caractéristique du commanditaire :

- une forme de sensibilité, voire d'appétence pour les sciences sociales, d'une part (lié au parcours professionnel du chef de service) ;
- le caractère labile, « spongieux » de la commande, d'autre part. Si le commanditaire avait initialement dans l'idée que les sociologues seraient utiles pour construire des indicateurs évaluatifs quantifiées, il s'est avéré en réalité ouvert à d'autres approches. Il attendait surtout que nous soyons « force de proposition », et donc en mesure d'apporter de l'intelligence au programme sous la - ou les - formes qui nous paraîtraient les plus judicieuses.

Cette ouverture du commanditaire aux SHS et cette liberté de proposer outils méthodologiques et cadres d'analyse sont propres à cette situation de recherche, et participent largement des conditions de possibilité de cette « recherche participative ».

Voyons maintenant plus avant quelles sont les caractéristiques de celle-ci.

3. Recherche en action et participation critique

J'en viens maintenant à mon 3^{ème} point qui vise à dégager les pistes que nous avons empruntées pour « dépasser » le dilemme expert-chercheur, tel que je l'ai précédemment défini. L'idée que je souhaite soutenir ici est que la posture que nous avons adoptée – et négociée - relève d'une forme spécifique de recherche participative, que nous avons qualifiée de **recherche en action** d'une part et de **participation critique** d'autre part.

Une autre manière de décrire ce processus de recherche est de mentionner qu'elle s'est organisée de manière dynamique et circulaire, entre des perspectives de recherche qui informent et orientent l'action et cette même action qui, une fois impulsée, soulève à son tour de nouvelles questions de recherche.

En ce sens, la **recherche en action**, telle que nous la définissons, induit la participation du chercheur à l'élaboration de l'action observée, autrement dit à mettre en œuvre, non pas seulement une recherche appliquée, mais aussi une recherche « impliquée » - dans le sens où le chercheur « s'inquiète de la performativité de ses engagements » (Cefaï, 2010 : 465). Si donc l'action publique est en partie orientée par le résultat des enquêtes sociologiques, la mise en œuvre de cette politique sera à son tour interrogée et analysée dans une perspective critique, c'est-à-dire de ce qu'elle produit *en réalité*.

Par conséquent, nous nous situons également dans cette posture décrite par Robert Salais dans sa proposition de renouveau de la démarche critique des sciences sociales¹, consistant à « élaborer les faits pertinents par l'observation participante critique et à les soumettre à la délibération » (Salais, 2004 : 321).

L'enjeu de cette **participation critique** est, d'une part, de produire des faits qui s'appuient sur des données, des observations, des enquêtes dont la fabrication relève du savoir professionnel du chercheur. Dans notre cas, il s'agit bien de fonder notre participation à l'action sur la déconstruction du programme plutôt que sur sa justification (c'est-à-dire en souligner les impensés, les apories, identifier les objectifs contradictoires, etc.), et cela à partir de la production d'éléments de preuve appuyés extraits des enquêtes de terrain. D'autre part, la démarche de participation critique se fonde également – et c'est là son aspect novateur selon Salais – sur la restitution des résultats de recherche, de manière à faire évoluer l'action en fonction de la compréhension que les acteurs ont des résultats discutés.

Ainsi, dans le cas de PACA Labs, la remise des rapports de recherche (3 à ce jour) donne lieu à des discussions, qui doivent permettre aux acteurs de la gouvernance de monter en réflexivité sur le programme pour mieux saisir « ce qui se passe » au cours des différents appels à projets et ce, afin d'identifier les problèmes posés par leur mise en œuvre et d'y apporter collectivement des solutions.

En outre, au cours des nombreuses réunions qui émaillent le déroulement de PACA Labs, nous incitons les membres de la gouvernance à penser les conditions de possibilité qui leur permettront d'atteindre les objectifs énoncés. Il s'agit par exemple de faire préciser au commanditaire qui sont les destinataires des différents axes de l'appel à projets, ou de formaliser les modes de collaboration des territoires et des usagers. A chaque fois, ces demandes de précision contraignent à revoir le mode opératoire des appels à projet, et ont des incidences sur les consignes qui sont données aux porteurs de projet.

Mais le regard critique fonction dans les deux sens, puisque chaque remise de rapports donne lieu à des discussions qui portent non seulement sur les résultats avancés, mais aussi sur les prochaines enquêtes à mener en vue d'informer l'action publique du programme.

¹ Renouveau qui concernerait notamment le rôle des sciences sociales dans la construction des politiques européennes sociales et de l'emploi.

4. Les conditions de possibilité de la recherche participative et ses contraintes spécifiques

Pour finir, je voudrais souligner les 3 conditions qui sont, à mon sens, incontournables pour le bon déroulement d'une recherche participative, et souligner également quelques contraintes inhérentes à cette démarche.

(1) La **circularité** entre les volets opérationnel et scientifique est le premier élément qui spécifie cette expérience de recherche participative. Or, la condition même de cette circularité tient à la personnalité de notre commanditaire, à savoir sa familiarité avec les sciences sociales et même son appétence pour ce type de démarche. Celle-ci a vraisemblablement favorisé la possibilité de passer du registre de la *politique de cadrage* à celui d'une *éthique du dialogue*, dont on peut dire qu'elle caractérise la recherche *en action*.

(2) En deuxième lieu, cette recherche se distingue également par une « **internalisation réciproque de la critique** » entre les différents membres de la gouvernance du programme, dont les chercheurs. Et bien évidemment, celle-ci n'aurait pas eu le même effet sans les relations de confiance qui se sont instaurées entre les parties au fil du temps et qui autorise, en dépit d'intérêts divergents, la recherche constante d'un « principe supérieur commun » (pour emprunter à Boltanski et Thévenot).

(3) Enfin, cette confiance ne peut se construire que sur un temps long, troisième caractéristique de cette recherche. Le partenariat dont nous faisons état ici se déroule sur 5 ans, ce qui n'est pas la durée classique de la recherche participative. Or c'est précisément dans ce temps long que peut se déployer l'ensemble de ces opérations consistant à rectifier les pistes d'analyse, reformuler les questions, proposer de nouveaux modes opératoires, qui seront à leur tour objets d'investigation.

Si donc le modèle de la recherche participative tel que nous le comprenons pose le principe d'une possible **complémentarité entre critique et expertise**, la posture d'« expert-chercheur » ne va pas cependant sans générer de nouvelles tensions, qui s'énoncent également en termes de temporalité.

Le temps de l'expertise est chronophage, et laisse peu de place à la recherche scientifique proprement dite.

L'accompagnement des porteurs de projets (candidats et retenus) et la participation aux nombreuses réunions (opérationnelles et d'animation du programme) empiète sur les enquêtes de terrain et sur la rédaction des rapports, qui eux-mêmes laissent peu de place à la construction d'une réflexion plus élaborée ou plus théorique. Le temps de la lecture comme celui de l'écriture scientifique, ainsi que la participation à des colloques et séminaires s'en trouvent notablement réduits (et j'ai d'ailleurs beaucoup hésité avant de participer à celui-ci, car je dois rendre un nouveau rapport pour fin décembre).

Il s'ensuit que la recherche participative participe à la construction d'un sentiment de frustration, sinon de « lassitude » (Alter, 1993) chez l'expert-chercheur pour qui il est difficile de maintenir un temps et un espace de disponibilité pour participer au monde académique dont pourtant il provient et s'inspire.

Mais au-delà de la frustration, c'est la position même du chercheur qui peut être fragilisée par cette indisponibilité. En effet, au sein des mondes de l'action publique - mais il en va certainement de même d'autres univers socioprofessionnels, comme les entreprises -, la légitimité du chercheur sollicité provient en grande partie des validations acquises dans le monde académique (obtention d'un doctorat, publications scientifiques, etc.). L'impossibilité de maintenir cette participation peut donc contribuer à, progressivement, le disqualifier, ou bien, autre scénario possible, à lui faire embrasser un autre type de carrière, du fait de sa socialisation à d'autres univers professionnels.

Le chercheur impliqué dans la recherche participative se trouve *in fine* confronté à une double contrainte, qui consiste à fonder son expertise sur sa pratique scientifique, alors même que les conditions de pérennisation de cette pratique sont altérées par le caractère chronophage de ses missions opérationnelles.

La situation peut alors être éminemment paradoxale, puisqu'alors même que dans ce schéma de recherche participative, le chercheur gagne en autonomie au fil du temps – et donc en possibilité de générer des outils et cadres analytiques proprement scientifiques -, l'accroissement des responsabilités et des missions qui sont les siennes compromet la possibilité même de produire ces analyses.

Références citées

Alter Norbert, 1993, « La lassitude de l'acteur de l'innovation », *Sociologie du travail* n°4, pp. 447-468.

Boltanski, Luc et Laurent Thévenot, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 pages.

Cefai, Daniel, 2010), « Un pragmatisme ethnographique. L'enquête coopérative et impliquée », dans Daniel Cefai (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions EHESS, pp. 449-472.

Draetta Laura, Labarthe Fabien, 2011, « La recherche sur commande et le dilemme expert-chercheur : Une analyse réflexive de l'implication du sociologue dans la mise en œuvre d'une politique publique de l'innovation », *Interventions économiques* n°43, p.

Salais, Robert, 2004), « La politique des indicateurs », dans Bénédicte Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, pp. 287-331.

Trépos, Jean-Yves, 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 127 pages.

Vrancken, Didier, 2001, « L'intervention du sociologue, blessure narcissique », dans Didier Vrancken et Olgierd Kutny (dir.), *La sociologie et l'intervention*, pp. 243-271.

Weber, Max, 1919 [1959], *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 231 pages.